



AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

12 octobre au 31 octobre 2022

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	Commune de Moudon Hôtel de Ville 1 1510 MOUDON
Parcelle :	DP 1059 – Chemin du Levant
Arbres à abattre :	1 sapin
Motif :	Volumineux et trop proche de la route
Compensation :	Aucune

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 31 octobre 2022.

LA MUNICIPALITE